## Exploration d’une définition du domaine d’évaluation (DDE)

L’activité qui suit vise à vous familiariser avec le contenu et l’organisation de la définition du domaine d’évaluation. Vous serez donc amené(e) à en découvrir la structure et les composantes et à en cerner les particularités.

Parcourez la DDE du *Niveau 4 : Des propos sur des thèmes familiers* disponible sur le [site du Ministère](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/formation-generale-des-adultes-programme-detudes-francisation/) et répondez aux questions qui suivent.

| **ÉLÉMENTS À REPÉRER** | **RÉPONSES** |
| --- | --- |
| 1. Quelle est la pondération accordée à chacune des compétences? | CO : 30 %  PO : 30 %  CE : 20 %  PE : 20 %  (p. 6) |
| 1. Qu’est-ce qui distingue l’évaluation de la compréhension orale? Comment sont répartis les points? | La CO est évaluée en deux parties : lors de l’écoute d’un enregistrement audio (Partie 1 : CO seule) et de manière combinée lors d’un échange verbal (Partie 2 : CO-PO).   * CO seule : 15% * CO-PO : 15%   (p. 6) |
| 1. Quel est le matériel autorisé pour la partie Évaluation de la compétence « Compréhension orale »? | Le dictionnaire bilingue (p. 9) |
| 1. L’adulte qui échoue la partie de production écrite et qui souhaite se prévaloir de son droit de reprise doit-il reprendre l’épreuve au complet? | Non, chaque partie est reprise indépendamment de l’autre. (p. 10) |
| 1. Le dictionnaire bilingue est-il autorisé pendant les dialogues de la partie Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »? | Non, il est autorisé seulement dans la phase de préparation aux dialogues. Pendant les dialogues, l’adulte a seulement droit au Cahier de l’adulte (qui inclut une fiche aide-mémoire). (p. 9) |
| 1. Quel est le temps alloué pour la passation de la partie Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »? | 60 minutes (p. 7) |
| 1. L’adulte peut-il avoir accès à la DDE? | Oui, la DDE est publique. Elle peut servir, tout comme les grilles d’évaluation, à indiquer à l’adulte ce sur quoi il sera évalué. (p. 1) |
| 1. Est-ce possible d’administrer plus d’une partie d’épreuve en une même séance d’évaluation? | Oui, certaines parties peuvent être jumelées, pour autant que le rendement de l’adulte n’en soit pas affecté. (p. 7) |
| 1. Quel outil de jugement est utilisé pour l’évaluation de la production écrite? | Une grille d’évaluation à interprétation critérielle (p. 9) |
| 1. Un adulte obtient une note globale pour l’évaluation de 63 %, mais ne réussit pas son cours. Quelle pourrait en être l’explication? | Cela signifie que l’adulte n’a pas atteint au minimum 50 % pour chacune des compétences.  Ces deux contraintes (min. 50% pour chaque compétence et 60% comme note globale) doivent être respectées pour que le cours soit réussi.  C’est pour éviter cette confusion que la mention Succès ou Échec apparaît au relevé des apprentissages. (p. 10) |
| 1. Lors de la conception d’épreuves, est-il obligatoire de se référer à la DDE? Pourquoi? | Oui, car la DDE est prescrite.  Elle balise la conception d’épreuves en versions équivalentes. (p. 1) |
| 1. En production orale, qu’entend-on par « Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase »? | Le tableau des précisions (p. 5) indique que cela inclut, entre autres :   * Respecter les règles de la syntaxe * Respecter les règles d’accord * Employer les types et les formes de phrases appropriés * Employer des phrases simples et des phrases complexes * Employer les temps et modes verbaux appropriés |
| 1. Les repères culturels sont-ils pris en compte dans l’évaluation? | Non, les repères culturels ne sont pas objet d’évaluation. La situation d’évaluation fait immanquablement appel à des repères culturels, tout comme à des stratégies, mais ils ne sont pas évalués. (p. 4) |